



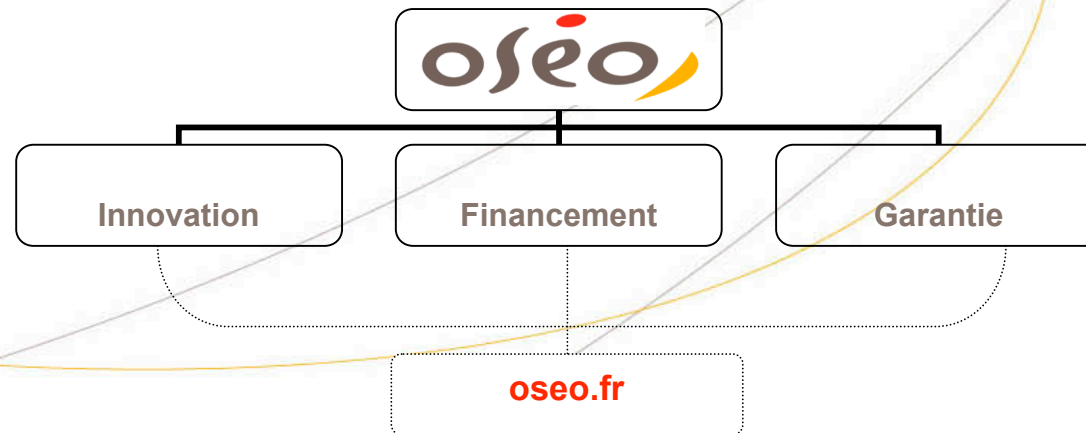
Avances remboursables filière aéronautique

oseo



OSEO, pour financer et accompagner les PME

Plus simplement et plus efficacement



Trois métiers, une mission unique, une marque unique, un réseau unique





Présentation de la mission confiée par la DPAC à OSEO

Préparer la participation des PME sous-traitantes de l'aéronautique aux nouveaux programmes

Structurer la filière

Elargir par ce nouveau dispositif les aides DPAC aux PME sous-traitantes ou équipementiers grâce à un accès facilité par le réseau régional OSEO en collaboration avec ses partenaires régionaux (DRIRE, Région notamment)

Articuler ce dispositif avec les autres dispositifs régionaux



Cible d'entreprises

PME moins de 2000 et non filiales à + de 50% de plus de 2000, élargissement possible,

Développant un programme de recherche, développement, innovation répondant au besoin d'un maître d'oeuvre industriel,

Répondant notamment à des consultations émises par un maître d'oeuvre



Critères d'éligibilité

➤ Critères classiques:

- Caractère innovant
- Incitativité
- Risque de distorsion de concurrence

➤ Auxquels s'ajoute l'effet de structuration du tissu industriel

- Evolution du positionnement de l'entreprise dans la chaîne de sous-traitance
- Regroupement ou rapprochement d'entreprise
- Développement de nouveaux métiers
- Effet sur l'emploi

20/12/07



Forme de l'aide

Régime aéronautique

Avance remboursable avec partage de risque (lié au succès), Taux max 40%

Dépenses éligibles: frais de personnel, achats, sous-traitance, amortissement des investissements matériels et immobiliers liés au programme de recherche ou de développement expérimental

AR long terme: lié aux ventes donc au cycle de production des avions, soumis à un taux d'intérêt (référence communautaire sept 07 : 5.42%) ainsi qu'à des redevances complémentaires si succès dépassant fortement les prévisions.

20/12/07



Modalités d'enregistrement de la demande

Dépôt du dossier par l'entreprise auprès de la Direction Régionale d'OSEO

Enregistrement par la Direction Régionale d'OSEO: vérification du caractère complet du dossier, et accusé réception valant autorisation de commencer les travaux

Un exemplaire adressé au Préfet pour information, et demande d'avis DRIRE par la Direction Régionale d'OSEO





Modalités d'instruction

Instruction financière: capacité financière suffisante pour mener à bien le projet

Instruction technique: examen par OSEO (en région et au siège) du risque technique et commercial, de la cohérence stratégique et des aspects structuration de filière,

S'appuyant également sur un avis de la DRIRE sur ces aspects



Modalités de décision

Proposition de financement à la Commission Régionale d'Attribution des Aides

Décision par le responsable OSEO innovation habilité (Direction Régionale, Direction de Réseau ou Direction générale en fonction du montant d'aide)

Notification à l'entreprise présentant les conditions de versement et de remboursement
(la mise en place du soutien est conditionnée à la signature du contrat entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire)



VOTRE CONTACT

LA DIRECTION REGIONALE OSEO
DE VOTRE REGION

20/12/07

